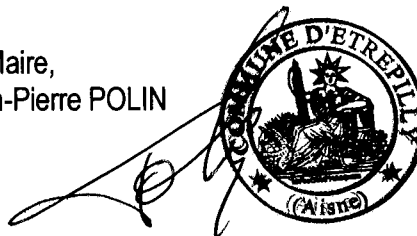


Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le
samedi 12 septembre 2020 à 9h précise à la mairie d'Etrépilly.(salle du conseil)

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.
A Etrépilly, le 6 septembre 2020

Le Maire,
Jean-Pierre POLIN



ORDRE DU JOUR

1. **Appel** des conseillers.
2. **Désignation** du secrétaire de séance.
3. **Lecture et approbation** des comptes rendus de réunion des précédents conseils municipaux du 20 juin 2020 et 10 juillet 2020.
4. **Délibération** : Décision modificative des comptes par la trésorerie:
Ouvrir dépense 16818 de 3048.53 €.
Ouvrir recette 7688 de 3048.53 €
Ouvrir dépense 023 de 3048.53 €
Ouvrir recette 021 de 3048.53 €
Aucune incidence sur le budget. Ce n'est que de la modification de trésorerie.
5. **Délibération** : Remboursement à Jean-Pierre Polin la somme de 44.40 € pour l'achat de poteaux bois du panneau du jardin.
6. **Délibération** : Demande APV + ADICA (maitrise d'œuvre) pour les travaux 2021. (voir dossier ci-joint).
7. **Délibération** : Demande d'autorisation de Mr le Maire à déposer à la trésorerie un chèque d'une valeur de 1558.60 € pour le remboursement des assurances SMACL suite au sinistre de l'ordinateur en début d'année.

8. **Délibération** pour modifier la part communale de la taxe d'aménagement (TA) de la partie Zone industrielle de la carte communale à 1 % . (à la demande de la CARCT pour l'extension des sites de FM Logistique)
9. **Délibération** pour modifier ou laisser la part communale de la taxe d'aménagement (TA) du reste de la commune. (Actuellement 4%).
10. **Délibération** pour exonérer la part communale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins.(Tous les ans).N'est pas concerné les serres de jardin en « dur » qui elles ne peuvent être diminuée .
11. **Décisions et organisation** : Jardin de Jean-Claude Collet. La date retenue lors de la dernière réunion de conseil est le 26 septembre 2020 à 11h. Qui invitons-nous? Que faisons-nous ensuite ? Information des habitants ?
12. **Réflexions et organisation** sur la fête de Noël de la Commune pour les personnes âgées, les jeunes. Age, colis, cadeaux etc.. la salle des fêtes ne peut accueillir que 55 personnes maximum.
13. **Travaux Commune** : Date possible le 19 septembre pour jardinage, bricolage.
14. **Questions** diverses
15. **Date** de la prochaine réunion.
16. **Affaire** Consorts Pillière : Point du dossier suite aux différents courriers que les conseillers ont reçus à l'exception de Madame Lejeune Marie Paule qui ne prend pas part à la discussion.

En raison du COVID19, la réunion se tiendra à huis clos. Merci de venir muni de votre masque et de votre stylo. Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition à la mairie.

DEPARTEMENT DE L' AISNE
Arrondissement de Château-Thierry
Canton de Château-Thierry
Commune d'ETREPILLY

POUVOIR

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à

- _____
- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal d'ETREPILLY convoqué pour le _____.
 - de prendre part à toutes les délibérations
 - d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reporté pour une cause quelconque.

Fait à _____ le _____